PRESIDENCE: DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2012 - 193 DU 03 JUILLET 2012

Chargeant Monsieur Alassane SOUMANOU, Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes (MESFTPRIJ), de l'intérim de Monsieur François Adébayo ABIOLA, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour compter du mardi 17 avril 2012 au dimanche 22 avril 2012.

CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU le Décret N° 2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement

DECRETE

Article 1^{er}: Pour compter du mardi 17 avril 2012 au dimanche 22 avril 2012, Monsieur Alassane SOUMANOU, Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes (MESFTPRIJ) est chargé de l'intérim du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Professeur François Adébayo ABIOLA, pendant son absence.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 03 juillet 2012

Le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

<u>Ampliations</u>: PR: 6 – AN: 4 – CS: 2-CC: 2 –HCJ: 2 – CES: 2 HAAC: 2 – SGG: 4 – MJSL: 4 – MESRS: 4 – Autres Ministères: 25 – Départements: 6 –JORB: 1.-

N